

Thème 2 : Patrimoine : comment fluidifier la transmission ?
--

Problématique générale :

Il va se produire dans les années à venir un boom des transmissions patrimoniales. Le nombre annuel de décès, déjà en forte hausse depuis 2010, devrait en effet passer de 550 000 actuellement à 650 000 en 2035 et 750 000 en 2050. Plus nombreuses, les successions sont aussi d'un montant croissant. En effet, d'une part, les générations détentrices du patrimoine (principalement les générations du baby-boom) ont bénéficié de conditions économiques propices à l'accumulation d'un patrimoine ; d'autre part, la valeur du patrimoine national a connu une envolée récente en raison d'une hausse vertigineuse des prix de l'immobilier dans les années 2000. En euros constants, le patrimoine des ménages a ainsi été multiplié par 3 entre 1980 et 2015, passant de 3500 à 10600 milliards d'euros. Au final, les transmissions annuelles, qui représentent 19% du PIB aujourd'hui, devraient représenter entre 25% et 32% du PIB en 2050.

Cette redistribution intergénérationnelle de la richesse nationale via les héritages va avoir un effet de renforcement des inégalités socioéconomiques. Alors même que la répartition du patrimoine est déjà très inégalitaire (puisque 10% des ménages possèdent 50% du patrimoine total), plusieurs phénomènes vont, sauf action correctrice, aboutir à concentrer ce patrimoine entre les mains d'un nombre encore plus réduit de ménages. D'une part en effet, le patrimoine va être transmis de générations nombreuses à des générations moins nombreuses. D'autre part, avec l'allongement de l'espérance de vie, l'âge auquel les parents décèdent et celui auquel les enfants héritent ne cesse d'augmenter : l'âge des enfants au décès de la mère était de 47 ans en 1980 ; il est de 55 ans aujourd'hui ; il dépassera 60 ans en 2040. Ce sont donc les séniors qui ont accumulé du patrimoine pendant leur vie active, et non des jeunes ou des actifs en charge de famille, qui vont bénéficier du boom des transmissions. La richesse va passer d'un petit nombre de propriétaires très vieux à un nombre encore plus réduits de vieux propriétaires.

Il y a ainsi un risque de création d'une société à deux vitesses en contradiction avec le discours politiquement correct que la société tient sur elle-même : d'un côté, on met en avant la méritocratie et la réussite individuelle ; de l'autre, se met en place une société où la richesse se concentre entre les mains d'un petit nombre d'héritiers.

Ces perspectives conduisent à poser plusieurs questions pour l'avenir : comment transformer la taxation du patrimoine pour éviter la formation d'une caste d'héritiers ? Comment accélérer les transmissions pour qu'elles bénéficient aux jeunes et non pas à des ménages déjà installés ? Alors que les politiques de correction des inégalités ont

jusqu'à présent surtout concerné les inégalités de revenu, peut-on envisager de modifier les règles de transmission intergénérationnelle pour corriger aussi les inégalités intra-générationnelles de patrimoine –d'autant que, dans les générations montantes, les personnes (très majoritaires) qui ne percevront pas d'héritage (ou qui percevront un héritage modeste) bénéficieront de conditions économiques peu favorables à l'accumulation de leur propre patrimoine. Enfin, comment faire en sorte que le patrimoine des séniors contribue au financement de l'économie productive au lieu d'entretenir un mouvement d'inflation du prix des actifs ?